

Projet du RAPPORT DU FORUM DES ONG du PCI pour 15.COM

A. Aperçu de la mission, des activités et du développement organisationnel du Forum des ONG du PCI

Le Forum des ONG du PCI est reconnaissant du soutien du Comité intergouvernementale, des Etats parties et du Secrétariat pour les participations plus larges des ONG à la Convention. Les ONG sont profondément impliquées dans la sauvegarde et collaborent étroitement avec les communautés et les groupes. Elles apportent à la Convention une vaste expérience et expertise en matière de sauvegarde. Ce rapport donne un aperçu de l'histoire du Forum, décrit ses activités actuelles et les rôles qu'il joue dans le cadre de la Convention et fait état des initiatives récentes de développement organisationnel et de gouvernance.

La création du Forum des ONG du PCI a eu lieu au cours du premier cycle d'accréditation des ONG auprès de la Convention de 2003, en 2009–2010. Depuis lors, il est devenu au fil du temps la principale plate-forme de communication, de réseautage, d'échange et de coopération entre les ONG accréditées qui protègent le PCI à l'échelle nationale, régionale et internationale. Il accueille également les ONG de capacités diverses qui sont en cours d'accréditation. Le Forum plaide fermement pour le rôle central des communautés, groupes et individus porteurs du PCI ainsi que pour la contribution à la Convention des ONG consacrées à la sauvegarde du PCI. Les ONG agissent dans l'intérêt de la société civile, travaillant de manière indépendante mais en collaboration avec gouvernements, les deux organes directeurs de la Convention, le Secrétariat de l'UNESCO et d'autres parties prenantes aux niveaux national et international, conformément aux principes et objectifs de la Convention.

Dès les premiers jours du Forum, les domaines d'intérêt et d'expériences communs de ses organisations membres ont engendré l'établissement de groupes de travail. Actuellement, ils comprennent des groupes intéressés par des moyens alternatifs et plus simples de partager leurs expériences de sauvegarde ; genre et propriété intellectuelle ; cadre global de résultats ; éthique ; recherche ; et communication de l'information et de la technologie. Le Forum comprend également désormais des groupes de travail régionaux pour partager des expériences et trouver des moyens de développer la coopération en réseau, les relations et le renforcement des capacités dans chacune des six régions du monde.

Au cours des cinq dernières années, le Forum des ONG du PCI a créé de nouvelles structures organisationnelles et des documents constitutifs. La coopération et la coordination entre les organisations membres ont été grandement renforcées par la création du premier Comité directeur du Forum en 2015, avec des procédures électorales instituées en 2018. Le Comité directeur est responsable de la mise en œuvre des politiques décidées par l'Assemblée générale du Forum et gère ses opérations, ses finances, son administration et les affaires connexes. Tout au long de l'année, il supervise la communication concernant les activités de ses organisations membres et coordonne les principales activités en cours et la planification du Forum pour la prochaine période. Afin d'accomplir ses tâches, le Comité directeur se réunit en ligne une fois par mois (les comptes-rendus sont accessibles au public sur <http://www.ichngoforum.org/steering-committee/>). Ses membres servent à titre bénévole et non rémunéré. Il existe plusieurs dispositions dans les Statuts pour éviter les conflits d'intérêts, tandis que le Code de Conduite contient des dispositions relatives aux principes généraux du Forum, à l'intégrité et à la confiance du public, aux questions financières, à la collecte de fonds, aux partenariats et aux collaborations. Les deux documents constitutifs ont été adoptés en 2019.

Le rôle de coordination du Comité directeur concerne en particulier les réunions (colloques

réguliers et ateliers occasionnels de renforcement des capacités) sur les approches et les défis communs relatifs aux politiques et aux pratiques de sauvegarde du PCI. Ces réunions ont lieu parallèlement aux sessions du Comité intergouvernemental et de l'Assemblée générale, ainsi qu'à d'autres réunions telles que la réunion de consultation sur le rôle des ONG accréditées au sein de la Convention de 2003, convoquée en avril 2019 par le Secrétariat de la Convention. Le Forum donne la priorité à l'engagement participatif de ses membres dans toute la mesure du possible, avec la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes intégrant des invitations à toutes les ONG accréditées à participer activement. Cette année, en raison de la pandémie COVID-19, plusieurs réunions en ligne ouvertes à toutes les ONG du PCI ont été organisées pour compenser le manque de réunions en face à face. Le Forum continuera à souligner son principe participatif. Il sera amélioré grâce à un renforcement des capacités spécialement conçu pour les ONG dans leur ensemble et pour des groupes spécifiques, afin d'obtenir l'engagement le plus large possible du plus grand nombre possible d'ONG du PCI, en tirant le plus grand profit possible de leurs capacités, perspectives et compétences diverses.

Le Comité directeur gère également le bulletin d'information en ligne du Forum des ONG du PCI, qui comprend des informations actuelles, des avis, des invitations et des articles fréquents sur des sujets sélectionnés. Depuis 2014, 19 numéros ont été publiés, dont trois en 2020. Le premier numéro en 2020 met un accent particulier sur les résultats des activités du Forum à 14.COM. Le deuxième numéro traite de l'impact du COVID-19 sur le PCI et comprend également une analyse et des solutions possibles au problème du déséquilibre géographique entre les ONG accréditées. Le troisième numéro porte sur la préparation du programme du Forum à 15.COM, y compris le présent Rapport.

En 2012, le Forum a lancé sa revue en ligne #HeritageAlive. Avec un comité de rédaction composé de membres du monde entier et d'Eivind Falk en tant que rédacteur en chef, il met l'accent sur les caractéristiques décrivant et discutant des expériences de sauvegarde sur le terrain. Il a inclus des articles sur la sauvegarde de l'artisanat traditionnel, les festivals et les pratiques de dénomination, ainsi que les deux volumes publiés en coopération avec l'ICHCAP : sur la *médecine traditionnelle* (2017) et la *nourriture traditionnelle* (2019).

B. Programmes et initiatives pour 2019–2020

Au cours de l'année écoulée, le Forum a élargi ses programmes et ses initiatives. Ces activités ont mobilisé un large éventail de parties prenantes de la Convention, à la fois lors des réunions du Forum à Bogotá et tout au long de l'année. Ils illustrent la diversité des façons dont le Forum contribue à la mise en œuvre de la Convention ainsi que les contributions potentielles pour l'avenir. Ces activités impliquent des collaborations avec de multiples partenaires, y compris des États parties et, à la suite d'un plan d'activités adopté à Bogotá, des centres de catégorie 2. Alors que nous préparions ce Rapport, des plans étaient en cours pour un symposium en ligne sur le PCI et la résilience en période de crise, organisé conjointement avec l'ICHCAP du 12 au 13 novembre 2020.

Symposium sur le PCI dans les contextes urbains et la publication qui en a résulté

Un symposium organisé le dimanche avant la session du Comité intergouvernemental a exploré le PCI dans divers contextes urbains sous l'égide du gouvernement et dans le cadre d'initiatives communautaires. Les présentations ont montré comment le PCI renforce la cohésion sociale et peut susciter un nouveau dialogue entre les communautés. Les orateurs ont présenté des études de cas sur le PCI à Katmandou, Kolkata, Singapour, Colombie, Dhaka, Bamako et les communautés de migrants à Paris et Arnhem. Les actes ont été publiés en ligne en septembre 2020 (<http://www.ichngoforum.org/ich-urban-contexts-soft-publication-now->

[available/](#)). Ils ont inclus des sections sur les politiques urbaines, les réalités, les expériences et les migrants. Le symposium et la publication peuvent contribuer aux délibérations du Comité intergouvernemental sur le PCI en contexte urbain. Ils ont été rendus possibles grâce à un partenariat fructueux avec le Conseil national du patrimoine de Singapour, qui a pris une part active au programme et a fourni un soutien généreux, ouvrant la voie à des collaborations futures avec les agences du patrimoine des États parties.

Réflexions et recommandations concernant la réforme des mécanismes d'inscription sur la Liste

Le Forum suit de près et examine les questions inscrites à l'ordre du jour des sessions du COM et de l'Assemblée générale. Au cours de sa réunion annuelle de 2019 à Bogotá, le Forum a discuté de manière approfondie du processus en cours de réflexion mondiale sur les mécanismes d'inscription sur la Liste, en tenant compte également d'un processus de réflexion parallèle sur les fonctions consultatives des ONG accréditées. Les discussions ont été hautement participatives, incarnant le large éventail d'expertise des membres grâce aux contributions de tout le monde à la réunion facilitée par une méthodologie de métaplan. Les résultats des délibérations ont été présentés dans l'intervention du Forum à 14.COM 14, ensuite une autre réflexion plus approfondie dans l'intervention à 8.GA 11, dont le document complet est disponible sur notre site Web (<http://www.ichngoforum.org/wp-content/uploads/2020/09/Reform-of-the-listing-mechanism-short-report-ICH-NGO-Forum.pdf> (anglais) ; <http://www.ichngoforum.org/wp-content/uploads/2020/09/Point-11.pdf> (français)).

Bien qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant au Comité intergouvernemental d'examiner les recommandations du Forum dans ses délibérations et ses décisions, le Forum propose ci-dessous une suggestion pour traiter cette question.

Statuts et Code de Conduite du Forum des ONG du PCI

Les documents constitutifs de gouvernance organisationnelle et des pratiques éthiques sont une condition sine qua non de toute organisation ou association. À la suite de discussions intensives entre les membres, le Forum a adopté les Statuts et le Code de Conduite lors de l'Assemblée générale du Forum en 2019. Ces instruments codifient les normes éthiques applicables aux membres du Forum ; la composition, l'élection et les fonctions de son Comité directeur (Comité de pilotage), ainsi que le rôle des groupes de travail et d'autres organes. Ces documents fournissent un cadre de charte pour la coopération, la coordination et la durabilité dans les affaires du Forum. Ils abordent des questions de longue date concernant le rôle des ONG dans la Convention de 2003.

PCI en situation d'urgence et COVID-19

Face à la pandémie mondiale et au confinement qui l'accompagne, le Forum a entrepris des consultations en ligne sur le PCI et le COVID, menant à une session en ligne en août 2020 qui a abouti à un accord sur l'observation suivante : (1) Il est largement reconnu que le PCI peut jouer un double rôle dans les situations d'urgence – qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit armé – tant pour atténuer les menaces qui pèsent sur le PCI lui-même que pour servir d'outil puissant pour aider les communautés à se préparer aux situations d'urgence, à y réagir et à s'en remettre (cf. 14.COM 13). Le PCI, qui a été maintenu et créé pendant la pandémie COVID, a les mêmes fonctions. (2) L'échange d'informations, en particulier le partage de bonnes pratiques, revêt une importance particulière lorsque l'on doit agir rapidement contre la menace de la pandémie. (3) De nombreuses communautés, groupes et individus font face à la pandémie en comptant sur leur environnement social, culturel et naturel immédiat, en y se (re) tournant ou en y recherchant des ressources et des moyens, en démontrant ainsi une autosuffisance associée au patrimoine vivant, en incarnant les objectifs

de développement durable de l'ONU. (4) De nombreuses communautés du PCI se sont adaptées à la pandémie en développant des méthodes en ligne de pratique, de promulgation, de transmission et de sauvegarde du PCI. En principe, ces méthodes représentent un substitut à l'interaction en face à face comme base du PCI. Les porteurs du PCI acquièrent rapidement des compétences grâce aux médias en ligne qui leur permettront, après la pandémie, d'atteindre un public plus large et de transmettre le PCI sur de grandes distances. Les limites des médias en ligne comprennent la perte d'affect, l'absence d'audience en direct et la monétisation limitée des performances. (5) Le pourcentage le plus élevé (environ 40%) de réponses à l'appel de l'UNESCO à partager des expériences dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a été fourni par des ONG du PCI. Ce taux de réponse témoigne d'une présence de plus en plus forte des ONG auprès de la Convention.

C. Rôle des ONG accréditées et du Forum des ONG du PCI au sein de la Convention – Questions, défis et nouvelles orientations

Le rôle des ONG accréditées dans le cadre de la Convention de 2003 est un sujet de discussion en cours. Cette discussion s'est intensifiée depuis 12.COM, lorsque le Comité intergouvernemental « invite le Secrétariat et le groupe de travail informel ad hoc à réfléchir, en consultation avec les ONG accréditées, sur les moyens possibles d'améliorer encore la participation des ONG au titre de la Convention de 2003 et comment cela se refléterait dans les mécanismes d'accréditation et de renouvellement des ONG » (12.COM 17). On trouvera ci-après des réponses aux principales questions soulevées au cours de ce processus de réflexion en cours (cf. 13.COM 13, 13.COM 16, 14.COM 15, 8.GA 12).

Identification des fonctions existantes et nouvelles, *entre autres*

Comme on le sait, un sous-chapitre des Directives opérationnelles consacré au rôle des ONG dans la mise en œuvre de la Convention (III.2) repose, *entre autres*, sur un cadre de référence. Au niveau national, les ONG participent *entre autres* à l'inventaire et à la définition du PCI et prennent des mesures de sauvegarde appropriées (DO 90), tandis qu'au niveau international elles peuvent être invitées par le Comité à lui fournir, *entre autres*, des rapports d'évaluation pour les quatre mécanismes de la Convention (DO 96).

Les membres du Forum ont engagé une discussion approfondie pour identifier d'*autres* fonctions consultatives, *entre autres*, que les ONG accréditées pourraient jouer et jouent effectivement dans la mise en œuvre de la Convention, et qui devraient donc figurer dans les Directives opérationnelles. Ils sont résumés comme suit dans les Statuts du Forum : (a) servir de forum pour l'échange d'informations et d'idées sur la sauvegarde du PCI ; (b) servir de plate-forme pour la mise en réseau et la coopération entre les ONG du PCI ; (c) promouvoir les principes éthiques et la participation de la société civile à la sauvegarde du PCI ; (d) fournir des ressources, des rapports et des informations sur les pratiques de sauvegarde à l'UNESCO, aux États parties, aux communautés, aux praticiens et aux autres parties prenantes du PCI ; (e) aider les ONG du PCI à faire progresser leur coopération avec les entités gouvernementales et intergouvernementales (telles que les commissions nationales pour l'UNESCO, les bureaux régionaux de l'UNESCO et les centres de catégorie 2), en particulier en ce qui concerne l'application des principes d'agence communautaire et des approches participatives ascendantes ; (f) contribuer au programme de renforcement des capacités et au partage d'expériences sur les bonnes pratiques de sauvegarde, y compris par la publication de la revue #HeritageAlive ; (g) conseiller le Comité intergouvernemental sur des questions thématiques spécifiques et participer à l'établissement de rapports et au suivi des éléments du PCI inscrits et des pratiques de sauvegarde. Les fonctions consultatives explicites au Comité pourraient intégrer non seulement le service en cours dans l'Organe d'évaluation,

mais aussi les conseils sur les questions thématiques spécifiques, englobant le partage d'expériences sur les bonnes pratiques de sauvegarde, et la participation au suivi (établissement de rapports et surveillance) des éléments inscrits.

Accréditation et examen de l'accréditation

Les critères d'accréditation et d'examen des accréditations justifient une réévaluation. Les critères d'accréditation actuels ne tiennent pas compte des compétences et des capacités nécessaires pour servir au sein de l'Organe d'évaluation. Par ailleurs, les critères d'examen sont plutôt opaques et/ou trop formels pour de nombreuses ONG impliquées dans la sauvegarde du PCI au niveau national. Mais surtout, faire la différence entre les ONG actives au niveau national et les ONG au service du Comité ne permet pas de rendre l'ensemble des ONG engagées dans le PCI aussi complexe. La « disparité de taille et de capacités des ONG accréditées » (cf. LHE-19-14.COM-15, par. 9) est une réalité directe et nécessaire en réponse à la variété et à la diversité des communautés, groupes et individus que les ONG servent. Les multiples motifs de différence entre les ONG représentent en fait la force du Forum. Parmi les variétés d'ONG, on trouve celles qui peuvent être identifiées principalement comme des intermédiaires et/ou des facilitateurs reliant les communautés du PCI, les entités gouvernementales et d'autres parties prenantes ; d'autres considèrent l'expertise comme leur terme clé ; d'autres encore sont consacrés à l'un ou l'autre (sous-) domaine du PCI, ou à des mesures de sauvegarde spécifiques ; les communautés et groupes du PCI s'organisent également en ONG.

Cartographier les domaines de compétence des ONG, comme demandé au Secrétariat par la décision 14.COM, para. 6, sera certainement utile pour détecter le « potentiel inexploité » (cf. Décisions 14.COM 15, para. 5 ; 8.GA 12, par. 5) des ONG. Cette cartographie devrait permettre de concilier les deux ensembles de critères afin d'améliorer le rôle consultatif des ONG auprès du Comité et des États parties. Parallèlement, cet objectif peut et doit être atteint en améliorant le partenariat, la coopération et la coordination avec les ONG accréditées et son Forum.

Bien qu'il existe une grande diversité parmi les ONG accréditées, les ONG sont toutes unies dans leur désir d'être reconnues comme ONG accréditées par le Comité intergouvernemental et l'Assemblée générale. Cette reconnaissance est essentielle pour les ONG mettre en rapport avec l'UNESCO, en fournissant une validation et en améliorant la réputation, qui peut être utilisée de manière productive dans divers contextes, allant des services hyperlocaux aux services directs au Comité intergouvernemental. Beaucoup de membres du Forum estiment que le Comité et l'Assemblée générale devraient être responsables de l'accréditation plutôt que de confier cette responsabilité au Forum, comme l'a suggéré le Secrétariat lors de la réunion de consultation de l'année dernière. Il pourrait toutefois être utile d'explorer une approche hybride qui consisterait en un processus d'examen par les pairs impliquant le Forum suivi d'une accréditation par le Comité intergouvernemental et l'Assemblée générale, ce qui pourrait favoriser l'intégration des travaux du Forums dans la Convention.

Accréditation d'ONG d'États non parties à la Convention

Les ONG des États non parties à la Convention sont d'une importance indispensable pour le réseau mondial des ONG du PCI associées à l'UNESCO, comme elles le sont pour d'autres entités des Nations Unies. Le PCI est universalisé grâce à l'accréditation des ONG de ces pays, qui contiennent une population totale de plus de 550 millions d'habitants, dont deux des dix pays les plus peuplés. Les ONG accréditées des États non parties sont les mieux placées pour plaider en faveur de l'adhésion de leurs gouvernements à la Convention, tout en restant autonome. Il faut également garder à l'esprit qu'une partie des ONG accréditées de ces pays sont en fait des ONG internationales. Pour toutes ces raisons, le Forum soutient fermement le

maintien de l'accréditation des ONG d'États non parties à la Convention.

Renforcement des capacités et assistance aux ONG accréditées

On ne peut nier qu'un nombre important d'ONG accréditées, une fois accréditées, ne contribuent plus aux sessions du Comité intergouvernemental et aux activités d'accompagnement du Forum. L'une des principales raisons est la méconnaissance du savoir-faire, du langage et des protocoles de ces organisations. Lors de ses réunions annuelles, le Forum offre régulièrement des ateliers adaptés aux nouveaux arrivants et, en général, encourage l'inclusivité, la diversité et le dialogue. À la suite de l'accréditation de 36 nouvelles ONG à la 8.GA, une lettre de bienvenue a été envoyée pour les informer sur les rôles et le fonctionnement du Forum, les encourageant à prendre une part active aux activités du Forum (en anglais ou en français). Ces actions devraient être accompagnées d'un approfondissement de la collaboration du Forum avec l'unité de renforcement des capacités du Secrétariat afin d'augmenter la part des ONG accréditées dans le programme mondial de renforcement des capacités, ainsi que de l'élaboration de documents pertinents destinés spécifiquement aux ONG. Ces deux engagements contribueraient également à remédier au déséquilibre de la répartition géographique des ONG accréditées et sont totalement conformes à la décision 14.COM 15, par. 7.

Les réunions du Forum attachées à l'Assemblée générale et en particulier à la Comité intergouvernemental sont très utiles aux travaux des ONG, à leur propre développement des capacités et, de ce fait à leur contribution globale au fonctionnement de la Convention. Le Forum est reconnaissant des ressources fournies par le Fonds du patrimoine culturel immatériel pour soutenir la participation des ONG des pays en développement aux sessions statutaires. À cet égard, Le Forum tient à recommander que l'assistance soit étendue à la participation de ces ONG aux activités du Forum avant le début des sessions du COM, qui en 2019 ont commencé deux jours à l'avance, ainsi qu'à un soutien au service d'interprétation en anglais et en français afin de rester le plus inclusif et le plus équitable possible dans les discussions du Forum. En outre, compte tenu du rôle clé de coordination du Comité directeur, le Forum tient également à recommander d'étendre le soutien du Fonds à ses sept membres, que leurs ONG soient situées ou non dans des pays en développement. D'une manière générale, le Forum est d'avis qu'une assistance supplémentaire doit être apportée aux ONG pour maximiser leurs fonctions consultatives auprès du Comité.

Répartition géographique déséquilibrée

Le Forum partage la préoccupation du Comité intergouvernemental et de l'Assemblée générale concernant la répartition géographique déséquilibrée des ONG accréditées. Même si le déséquilibre diminue, certaines régions sont encore sous-représentées par rapport à d'autres régions. En revanche, en ce qui concerne la représentation des différentes régions au sein du Comité directeur, toutes sont égales – chacune occupe un siège, avec un pour les ONG internationales. Le Forum lui-même devrait faire davantage à cet égard en établissant des réseaux et en communiquant directement avec les ONG des régions sous-représentées qui sont directement impliquées dans les éléments inscrits dans les deux listes et le registre, mais qui n'ont pas demandé d'accréditation. Le Forum espère qu'un nouveau groupe de travail dédié à cette question, qui est en cours de formation, contribuera à parvenir à une participation géographique plus équilibrée.

Statut du Forum des ONG du PCI au sein de la Convention

Le Forum est organisé et géré comme une association d'ONG accréditées auprès de la Convention. Selon l'article 5 des Statuts, toute ONG accréditée auprès de la Convention est considérée comme membre du Forum des ONG du PCI après avoir été informée à cet égard, à

moins qu'elle refuse de devenir membre du Forum des ONG du PCI. Dans le processus qui a suivi l'adoption des Statuts en décembre de l'année dernière, toutes les ONG accréditées ont été contactées au sujet de cette stipulation, et aucune ONG n'a refusé d'adhérer. Cependant, comme il serait préférable que l'adhésion soit confirmée de manière clairement affirmative, le Forum sollicite le Comité intergouvernemental de demander au Secrétariat d'ajouter une question concernant l'adhésion des ONG au Forum dans les formulaires d'accréditation et de ré-accréditation.

Contribution aux délibérations des réunions statutaires

Le Forum se sent frustré par les obstacles à un rôle plus actif dans les délibérations de l'Assemblée générale et du Comité intergouvernemental. Le cadre habituel est que le Forum fournit une déclaration, un rapport très court et/ou une intervention sur un point spécifique de l'ordre du jour, suivi de mots de gratitude par le président de la session et rarement des commentaires du Comité ou des délégués des États parties. Ce n'est qu'en ce qui concerne les points de l'ordre du jour traitant spécifiquement des ONG que le Forum peut s'attendre à un certain degré d'échange, comme cela s'est produit par exemple à l'occasion de 14.COM/15, lorsque plusieurs membres du Comité ont commenté l'intervention du Forum et posé quelques questions de sorte que le Forum ait l'occasion de poursuivre expliquer et développer sa position. La position a eu un impact sur la décision 14.COM 15 qui a suivi, démontrant la valeur des échanges actifs et directs. Étant donné que cette Convention est spécifique dans le contexte d'autres Conventions de l'UNESCO en raison de ses solides principes ascendants, participatifs et dialogiques, le Forum juge approprié de demander au Comité intergouvernemental de bien vouloir examiner si son Règlement intérieur pourrait être modifié pour permettre des échanges plus participatifs et dialogiques lors de ses sessions.

D. Conclusion

Le Forum est reconnaissant de l'occasion de présenter ce rapport. Étant donné qu'il s'agit de la première du genre dans l'histoire du Forum, les idées et suggestions présentées ci-dessus ne sont reflétées que dans une mesure limitée et modeste dans le projet de décision proposé ci-dessous. Pour le moment, le Forum estime qu'il suffit de reconnaître l'importance des ONG du PCI dans le fonctionnement de la Convention, ainsi que les rôles consultatifs clés qu'elles peuvent jouer, la position du Forum en tant qu'association d'ONG accréditées et la nécessité d'une collaboration entre le Secrétariat et le Forum sur le renforcement des capacités des ONG accréditées, en particulier celles des régions sous-représentées. Des modalités plus concrètes pourront être développées à un stade ultérieur de ce processus.

Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Projet de décision

Le Comité,

- Salue le travail du Forum des ONG du PCI et accueille favorablement son rapport
- Reconnaît le rôle important des ONG accréditées dans l'évaluation des quatre mécanismes de la Convention, dans le conseil sur des questions thématiques spécifiques, dans le partage d'expériences sur les bonnes pratiques de sauvegarde et dans la participation au suivi (établissement de rapports et surveillance) des éléments inscrits
- Prend note avec satisfaction du renforcement de la gouvernance du Forum des ONG du PCI, du principe participatif de son fonctionnement et de ses services aux communautés, groupes et individus porteurs, et à la société civile dans son ensemble, conformément aux principes et

objectifs de la Convention

- Félicite en outre les activités du Forum des ONG du PCI à l'échelle internationale qui sont attachées aux sessions du Comité, y compris les symposiums, le renforcement des capacités et d'autres activités
- Encourage le Secrétariat à accroître la part des ONG accréditées dans le programme mondial de renforcement des capacités et, en collaboration avec le Forum des ONG du PCI, à développer des documents destinés spécifiquement aux ONG
- Encourage en outre le Secrétariat et le Forum des ONG du PCI à concevoir des moyens, en coordination avec les États parties, pour surmonter la répartition géographique déséquilibrée des ONG accréditées
- Demande au Secrétariat d'ajouter dans les formulaires d'accréditation et de ré-accréditation une question directe concernant l'adhésion au Forum
- Décide d'inclure un point distinct sur le « Rapport du Forum des ONG du PCI » à sa seizième session